bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 16:49 Page 1

N°16 - 1er semestre **2013**

ENVIRONNEMENT INDUSTRIE

Bulletin d'information sur l'environnement industriel en Provence Alpes Côte d'Azur

Sommaire

Actualités régionales Page 2

Bonnes pratiques environnementales Page 5

Santé / Environnement Page 6

Parole aux adhérents Page 7

Parole aux institutionnels Page 8

Echo de l'association Page 11

Bulletin d'adhesion Page 12

Directeur de la publication :
Gérard FERREOL
Comité de rédaction :
Gérard FERREOL, Aurélie FLOCH, Chloé MENARD

Périodicité : semestriel
Tirage : 2 000 exemplaires
Zone de diffusion : région PACA

Publicités :
Renseignements au 04 91 14 30 60

Environnement-Industrie :
Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de l'environnement
Immeuble C.M.C.I- 2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Contact : Aurélie FLOCH
Tél : 04 91 14 30 60
Email : contact@environnement-industrie.com
Site internet : www.environnement-industrie.com

Graphisme : www.hcd.fr
Reprographie : Spot imprimerie

>Edito

L'industrie est rentrée en grâce, auprès de nos hommes politiques, pourtant nous ne voyons toujours pas arriver la pause dans la production règlementaire qui écrase notre industrie. Vous le verrez tout au long de ce numéro, nombreux sont, dans l'actualité, les sujets qui vont apporter des charges et des contraintes aux établissements industriels.

>Un sujet pourra peut-être apporter des bonnes nouvelles mais il peut facilement dériver en sens opposé.
C'est le débat sur la transition énergétique. Il débute dans notre région. Ce sont les fédérations professionnelles (UFIP, UIC, UIMM, UNICEM,…) qui portent la voix de l'industrie.
Mais pourra-t-on dans ce débat quitter les a priori idéologiques pour aborder la réalité économique. Deux exemples mal connus des non spécialistes :

Le prix de l'électricité
En France le coût de l'énergie électrique à la sortie des centrales nucléaires est inférieur à celui des centrales allemandes. Mais les gros utilisateurs français (les électro intensifs) subissent un certain nombre de taxes et prélèvements divers qui augmentent fortement le prix payé par les industriels français. A l'inverse, les industriels électro intensifs allemand ont un certain nombre de dégrèvements qui leurs permet de payer l'électricité environ 10% moins cher que les français.
L'Allemagne a décidé, il y a plusieurs années, de faire un effort très important en faveur des énergies renouvelables. Ce sont les ménages allemands qui financent le surcoût de ces énergies, les électro intensifs allemands en sont dispensés. A l'inverse en France, les ménages financent un peu et les industriels beaucoup, le surcoût de ces énergies.
Osera-t-on aborder ce sujet et inverser la tendance ?

Les énergies fossiles
Nos industries lourdes utilisent les énergies fossiles autant comme source d'énergie que comme matière première. Leur disponibilité et leur coût sont fondamentaux à COURT TERME pour la survie de notre industrie lourde.
Avons-nous des gaz de schiste dans notre sous-sol ? Chut !!! Il n'est pas politiquement correct de chercher à le savoir. Pourtant deux pays en ont peut-être en Europe : la Pologne qui fore pour savoir et la France qui attend.
Les Etats-Unis après des expériences malheureuses maîtrisent et développent cette extraction.Leur industrie lourde est en plein renouveau. Les projets d'usines fleurissent. Ils ont déjà créé 40 000 emplois industriels grâce à cette énergie.

Pour les industriels le prix du gaz aux Etats-Unis est 3 fois inférieur à celui pratiqué en France.
Nous voyons arriver en France des produits de l'industrie lourde américaine.
C'est l'avenir de toutes nos usines de productions de biens intermédiaires qui est en jeu.
Nous sommes capables en France d'élaborer une règlementation permettant d'encadrer dans de bonnes conditions l'activité industrielle, nous avons une grande expérience dans ce domaine.
Va-t-on en rester au politiquement correct ou utiliser les ressources que la nature a donné à notre pays ?
C'est un débat, chacun doit pouvoir s'exprimer, espérons qu'il en sortira une position raisonnable prenant en compte tous les paramètres.

Gerard FERREOL

Président d'Environnement-Industrie

Association interprofessionnelle des industriels de PACA
Soutenue par le réseau consulaire PACA CCI PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 16:50 Page 2

PRSE 2 PACA

Environnement Industrie est mobilisée dans le domaine de la santé environnementale. Depuis le début de la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) en 2009, l'association met en œuvre des actions concrètes en PACA à destination des industriels pour promouvoir la santé environnementale. A l'automne 2012, 3 nouveaux projets de l'association ont été labellisés PRSE :

Projet 1.2.3.8 : Sensibiliser les industriels de PACA aux innovations dans le traitement des effluents industriels

Projet 1.2.3.9 : Améliorer la connaissance et la cohésion entre différents acteurs concernés par les rejets industriels de substances dangereuses dans un réseau collectif

Projet 10.1.2.8 : Développer un outil d'aide à la décision dans le domaine de la santé environnementale

L'édition 2013 du forum régional santé environnement se tiendra le 11 juin prochain à l'Agora d'Aubagne.

Plus d'informations : www.prse-paca.fr

Bilan sur REACH

Le 5 février, la Commission Européenne a publié son rapport concernant notamment le bilan sur l'application du règlement REACH depuis son entrée en vigueur.

Il apparaît que REACH a permis d'améliorer la sécurité lors de l'utilisation des substances chimiques, aussi bien en termes de santé humaine que d'environnement.

La procédure d'enregistrement a été un succès mais la qualité des dossiers doit encore être améliorée.

La Commission Européenne vient appuyer les objectifs de l'ECHA pour continuer la mise en œuvre de REACH.

Source : lettre d'information du service national d'assistance réglementaire REACH -CLP.

2013 : Une année pour construire avec le SPPPI PACA

Le SPPPI PACA orientera son action autour de trois axes : Risques majeurs, Santé environnement et les déchets diffus dangereux.

- Dans la thématique " Risques Majeurs ", un projet portera sur " l'après-PPRT ". Lorsque les PPRT seront approuvés et les financements consolidés, la réalisation des travaux prescrits, sera à la fois le cœur de la démarche et son point d'orgue. Il s'agit pour le SPPPI de créer une boîte à outils répondant aux besoins des acteurs concernés pour accompagner les riverains dans la mise en place des travaux prescrits.
- Dans l'axe santé-environnement ; deux actions s'inscrivent dans la continuité du projet mené par le SPPPI PACA en 2012 visant à donner des outils permettant une meilleure compréhension des ERS et étude de zone. Dans la phase 2 de ce projet, il s'agira pour le SPPPI de proposer des actions complémentaires sur la zone choisie. De façon générale, ces actions pourront être de différents types : recommandations comportementales, recommandations de suivi sanitaire ou d'études complémentaires ; et avoir différents objectifs : acquérir des données supplémentaires ou plus récentes, mettre en œuvre des mesures de gestion simples, mettre en place des programmes globaux de réduction des émissions, etc. Ce plan d'action s'appuiera sur les orientations définies par le sondage sur les préoccupations des populations réalisé en 2012 par le SPPPI. Un comité de pilotage sera mis en place pour réaliser ce projet, sur appel à candidature.

Par ailleurs, un groupe de travail sera organisé pour suivre le tableau de bord sur la zone de Fos-sur-Mer, (outil créé en 2012 par le SPPPI PACA). Il permettra de suivre, à intervalles de temps réguliers, les avancées des différents acteurs et les progrès dans la connaissance et dans l'amélioration de l'état de l'environnement sur cette zone pilote.

- Enfin, dans la thématique " Déchets Diffus Dangereux " : Un ou deux ateliers seront consacrés aux déchets diffus dangereux, avec comme objectifs de faire des propositions pour mieux collecter et mieux informer. Ils s'articuleront avec le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD).

Plus d'informations sur : www.spppi-paca.org

Pour participer aux travaux du SPPPI:

gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux PACA (PRPGDD)

Ce Plan régional se met en place selon plusieurs phases /objectifs :

1- Identification du type et de la quantité de déchets produits (tous les DD, industriels et ménagers), des modes de traitement existants et des alternatives

2- Prévision à 6 et 12 ans du type et de la quantité de déchets qui seront produits en Région PACA des besoins en modes de traitement (dont situations de crise)

3- Prévention / Sensibilisation de la population et des entreprises sur la réduction de déchets sur les produits alternatifs

4-Planification du plan de prévention, des actions en partenariat avec l'Etat, les Collectivités et Instances consulaires, les associations… et du suivi / évaluation

Calendrier :

• Etat des lieux	Juillet 2012
• Projection 6 et 12 ans	Septembre 2012
• Plan d'action	Février 2013
• Préparation du suivi	Avril 2013
• Rédaction du PRPGDD	Juin 2013
• Consultations	Novembre 2013
• Approbation	Décembre 2013

La première réunion de la commission consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux s'est tenue le mercredi 13 février. Elle a notamment présenté les points forts et ceux à améliorer en région PACA :

Points forts :

- Réseau d'accueil en déchetterie dense (1 déchetterie pour 20 150 Habitants)
- Opérations de branches fédératrices et gros efforts de collecte
- Parc d'installations en PACA dense

Points d'amélioration :

- Réduction à la source
- Amélioration du taux de captage des Déchets Dangereux Diffus des Ménages et des Activités (DDDM et DDDA)
- Optimisation de la valorisation des déchets (principe d'amélioration continue)
- Collecte et traitement biologique des terres polluées

On note également que 100% des gisements de déchets dangereux des gros producteurs (>2t) sont, aujourd'hui,

captés et qu'il reste un tonnage important de déchets non captés provenant des ménages, des activités et du BTP et des activités de soins.

Profil Environnemental Région PACA (PER)

Le Profil Environnemental Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur est en cours de mise à jour, puisque sa précédente version remonte à 2006. Il a pour objectifs de servir de cadre de référence dans les politiques publiques et de contribuer à l'information environnementale du public. La première étape de cette réactualisation a consisté, en 2012, en un diagnostic de l'état de l'environnement dans ses différentes composantes et des pressions engendrées par les activités humaines en PACA. Ce diagnostic, présenté sous un format web, est disponible en ligne sur le site de la DREAL PACA.

La seconde étape permettra de définir les enjeux environnementaux et les orientations stratégiques régionaux en s'appuyant sur l'analyse d'un bureau d'étude, l'envoie d'un mailing régional important et l'organisation de réunions de concertation sur le modèle de gouvernance à 5 tout au long de 2013.
Pour ce faire, une enquête sur " Quels enjeux environnementaux estimez-vous prioritaires en PACA ? " est ouverte à tous jusqu'au 30 avril sur le site de la DREAL PACA.
In fine en 2014 débuteront l'animation du profil et les déclinaisons territoriales.

Une carte de France interactive des nanotechnologies

La société NanoThinking a publiée en ligne une carte interactive des acteurs français en nanotechnologies afin de favoriser les synergies entre ces acteurs et augmenter leur visibilité.
http://www.nanothinking.com/nanotechmap

Autodiagnostic RSE en ligne

CCI PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Performance globale: savez-vous où en est votre entreprise ?
Dans un contexte contraint de crise économique, de pression des donneurs d'ordres et des consommateurs et de renforcement du cadre normatif et législatif, les PME s'approprient peu à peu les principes du développement durable appliqués à la stratégie et à la gestion d'entreprise dans le cadre de structurations de démarches de responsabilité sociétale des entreprises.
Pourtant, sur le terrain, plusieurs freins sont constatés dans les PME :

- Méconnaissance ou connaissance partielle des principes et des enjeux du développement durable pour l'entreprise,
- Existence de bonnes pratiques au sein des entreprises, mais méconnues et non valorisées,
- Besoin de disposer d'un état des lieux,
- Manque de temps de la part du dirigeant et de ses équipes.

Pourtant, le développement durable appliqué à l'entreprise peut s'avèrer un véritable levier de création de valeur et de compétitivité lorsqu'il est abordé dans une optique de performance globale de l'entreprise. Il permet d'anticiper les exigences des donneurs d'ordres et les grands défis à venir en termes de compétitivité (hausse du coût de l'énergie et des matières premières, innovation et attraction des talents rares, préservation des savoir-faire, etc.). Néanmoins, cette démarche nécessite une première étape de diagnostic et d'état des lieux de l'entreprise.

Pour cette raison, afin de sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises à l'approche de leur performance de façon plus globale et apporter une solution aux PME, les CCI de PACA mettent gratuitement à disposition des entreprises un site internet d'autoévaluation: www.monentrepriseresponsable.net .
La performance de l'entreprise y est abordée sous quatre volets :

- Performance économique,
- Performance des ressources humaines,
- Performance environnementale,
- Performance d'intégration territoriale.

En seulement cinq minutes, cet outil simple et gratuit permet au dirigeant d'effectuer un premier état des lieux de la performance globale de son entreprise et de disposer de premières pistes de progression en fonction de ses résultats.

Véritable outil d'autoévaluation et de progression, il permet également, grâce à un espace personnalisé, de suivre l'évolution de son entreprise, de se comparer à ses pairs et de partager avec eux les bonnes pratiques mises en œuvre.

Près de 180 dirigeants de PME de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur l'utilisent déjà et déclarent, pour 80% d'entre eux, que cet outil leur a permis d'appréhender différemment le développement durable appliqué à leur entreprise. Pourquoi pas vous ?
Contact : www.monentrepriseresponsable.net

La directive des émissions industrielles (IED)

La directive IED (2010/75/EU) fusionne plusieurs directives (IPPC, GIC, incinérations et co-incinération de déchets, solvants organiques et TiO2) et renforce la référence aux MTD et le rôle de BREF (introduits avec la directive IPPC) pour fixer des valeurs limites d'émissions.
Cette directive prévoit un réexamen des conditions d'autorisation dans les 4 ans suivants la publication des conclusions sur les MTD concernant l'activité principale d'une installation ou si une modification substantielle, une forte pollution ou un défaut de sécurité de l'exploitation apparaissent. Ce réexamen doit prendre en compte tous les brefs et toutes les conclusions sur les MTD de toutes les activités de l'établissement. Concrètement le dossier de réexamen (proche de l'ancien " bilan de fonctionnement ") doit être remis dans les 12 mois afin que le nouvel AP et la mise en conformité soient effectifs dans les 4 ans initialement prévus. La transposition en droit français (qui aurait dû être publiée avant le 7 janvier 2013), prévoit de nouvelles rubriques ICPE 3000 dédiées à IED. Dès la parution des textes, chaque site devra définir son activité principale, en accord avec les services de l'inspection des installations classées. Un rapport de base devra être réalisé si le site met en œuvre des substances dangereuses pertinentes afin de pouvoir comparer l'état du sol à au moment de l'autorisation et à la fermeture.

INSTALLATIONS DE COMBUSTION

La directive IED concerne les installations de plus de 50MWth mais les arrêtés de transposition en droit français couvriront les installations à partir de 2 MWTh soit environ 15 000 installations concernées en France

bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 16:50 Page 4

Révision de la Directive Cadre sur l'Eau

Comme prévu dans la Directive Cadre sur l'Eau, la liste des substances prioritaires qui présentent, à l'échelle de l'UE, un risque significatif pour le milieu aquatique ou un risque véhiculé par ce milieu, doit être révisée au moins tous les quatre ans. Le Conseil des ministres et le Parlement européen ont ainsi entamé début février un trilogue en vue d'une mise à jour de cette liste. L'objectif est d'aboutir à un accord et à un vote unique en session plénière le 20 mai 2013. Il s'agit concrètement d'ajouter de nouvelles substances et de modifier les normes de qualité environnementales pour certaines substances prioritaires existantes (anthracène, diphényléthers bromés, fluoranthène, plomb et ses composés, naphtalène, nickel et ses composés, hydrocarbures aromatiques polycycliques). La commission de l'environnement du Parlement européen a pour sa part exprimé son inquiétude quant à la concentration de résidus de produits pharmaceutiques dans l'eau et plaide notamment pour la création d'une liste de vigilance pour 25 produits. Ces substances devraient être surveillées par les Etats membres pendant au moins un an. La mise en avant des produits pharmaceutiques devrait être une des pierres d'achoppement des discussions avec le Conseil, une majorité d'Etats membres y étant opposée. Les discussions porteront également sur les modalités du contrôle et le calendrier de mise en œuvre.

Plus d'info : auprès du Bureau Benjamin PALLARD bpallard@regionpaca.fr

Source : Lettre d'information du bureau de représentation de la région Provence-Alpes-Côte d'azur à Bruxelles n° 188

Transition énergétique

Le gouvernement souhaite que la France ouvre un grand débat national sur la transition énergétique. Ce débat se déroulera dans toute la France jusqu'en juillet 2013. Tous les citoyens, associations et acteurs institutionnels peuvent y contribuer en participant aux débats décentralisés, ou via le nouveau site Internet dédié : www.transition-energetique.gouv.fr.

Ce site doit permettre la participation et la traçabilité de l'ensemble des contributions et des initiatives de chacun. Il fournit également une base documentaire permettant de connaître les données et les enjeux du débat national.

Ce débat conduira à un projet de loi de programmation en octobre 2013. L'objectif de cette loi de programmation est de " faire de la transition énergétique un levier pour un nouveau modèle de croissance ", sobre, efficace et fondé sur le développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, de nouveaux outils sont disponibles sur le site :

- un **dossier sur le débat** présentant ses enjeux et ses objectifs,
- un document "**socle de connaissance**" qui dresse un état des lieux de l'énergie,
- un "**cahier d'acteur**" contenant les contributions des intervenants et un espace participatif étoffé

SUSTEEN

Faites bénéficier votre entreprise d'un audit environnemental gratuit !

Dans le cadre du réseau européen EEN (Enterprise Europe Network), la Chambre de Commerce et d'Industrie Provence Alpes Côte d'Azur et Méditerranée Technologies sont partenaires du projet européen SUSTEEN.

L'objectif de ce projet est de permettre aux PME industrielles de :

- Renforcer leur appropriation des enjeux environnementaux sous l'angle de la création de valeur ajoutée et de la compétitivité plutôt que sous l'angle de la contrainte.
- Renforcer la connaissance des organismes (publics/privés) aptes à proposer sur un territoire régional des services de conseil en environnement à forte valeur ajoutée.

Pour atteindre cet objectif, une série d'ateliers thématiques sont organisés au cours de l'année 2013 et des prestations de conseil environnemental, prises en charge dans le cadre du projet SUSTEEN, seront proposées aux PMI sur les différents territoires européens par les partenaires du projet.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, seules les PMI des secteurs de l'industrie électrique/électronique, de l'agro-alimentaire et de la chimie sont éligibles aux prestations proposées par le projet SUSTEEN.

120 d'entre elles pourront bénéficier gratuitement d'un conseil personnalisé de premier niveau au travers d'une auto-évaluation environnementale en ligne, suivie d'un débriefing avec un conseiller environnemental.

35 seulement pourront à l'issu de ce premier questionnaire avoir accès à un audit environnemental gratuit.

Votre PME appartient au secteur de l'industrie électrique/électronique, de l'agro-alimentaire ou de la chimie ? Alors n'attendez pas, les places sont limitées !

Rendez-vous dès maintenant sur le site www.susteen.eu/onlinequestionnaire pour effectuer votre auto-évaluation environnementale en ligne et être peut-être une des 35 PMI à bénéficier d'un audit environnemental gratuit !

Informations et agenda des ateliers : www.susteen.eu

Contacts :

- **CCIR PACA: Renaud Reynès (renaud.reynes@paca.cci.fr)**
- **Méditerranée Technologies: Nicolas Chehanne (chehanne@mediterranee-technologies.com)**

Plan de Protection de l'Atmosphère des PACA

Depuis 2011 les quatre Plans de Protection de l'atmosphère (PPA) de la région PACA sont en cours de révision, sous la coordination de la DREAL et la validation des Préfets des départements concernés.

Les nouveaux projets de PPA portent sur un périmètre recentré sur les Zones Administratives de Surveillance visées par le contentieux européen pour non respect des normes en particules PM10 :

- **PPA des Alpes-Maritimes du Sud :**
  - Avancement : 3 comités de pilotage en 2011 et 2012
  - Objectif : mise en enquête publique début 2013 pour approbation avant fin 2013
- **PPA de l'agglomération de Toulon :**
  - Avancement : 3 comités de pilotage en 2012 et 2013
  - Objectif : mise en enquête publique mi 2013 pour approbation avant fin 2013
- **PPA de l'agglomération d'Avignon :**
  - Avancement : 3 comités de pilotage en 2011 et 2012
  - Objectif : enquête publique mi 2013 pour approbation avant fin 2013
- **PPA des Bouches du Rhône :**
  départemental (pollution industrielle dans la zone de Berre et pollution urbaine sur l'agglomération d'Aix-Marseille)
  - Avancement : 4 comités de pilotage en 2011 et 2012 et consultation publique du 28 janvier au 1er mars 2013
  - Objectif : approbation du document avant mi 2013

bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 16:55 Page 5

Le SPPPI a 40 ans !

Les 24 et 25 octobre 2012, à l'occasion de ses 40 ans, le SPPPI PACA a organisé deux journées d'échanges L'Assemblée plénière

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

200 invités, acteurs de tous horizons, avec des personnalités aussi diverses que Annick Delhaye (conseillère régionale Europe Ecologie les Verts), Philippe Vesseron (Président du comité national de la géothermie, Président d'honneur du BRGM), Laurent Roy , (Directeur régional DREAL PACA) et Thierry Laffont, Directeur régional ADEME, Dominique Dron, Déléguée interministérielle & Commissaire générale au Développement Durable) ont participé pour enrichir le débat sur l'articulation entre développement économique et protection de l'environnement dans la Région.

Au cours de cette journée, deux tables rondes ont permis des échanges sur :

- " Dialogue & concertation : les clés de la réussite ? "

Ce premier débat, très animé, a permis de mettre en exergue les clés d'une bonne concertation, et notamment les liens indispensables entre la concertation, les décisions, et les actes qui en découlent.

Avec Philippe Marzolf, vice-président Commission Nationale du Débat Public ; Stéphan Castel, sociologue Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées ; Sylvestre Puech, Collectif PPRT 13 ; Jean-Philippe Murru, représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du comité régional CGT PACA ; Guy Brunel, responsable de la communication CEA Cadarache ; Jacques Grau, adjoint délégué à l'urbanisme Mairie de Sorgue.

- " De nouveaux acteurs pour concilier développement industriel et environnement dans notre territoire ? "

Au cours de cette table ronde, l'accent a été mis sur le rôle de chacun (industriels, état, association, experts, collectivités) dans la définition d'une vision partagée de l'avenir d'un territoire.

Avec Maryse Arditi, pilote du réseau "risques et impacts industriels" de France Nature Environnement ; Gilles Carraz, président UIC Paca Corse ; François Eisinger, médecin cancérologue Institut Paoli Calmette ; François-Michel Lambert, député, vice-président de la commission Développement Durable de l'Assemblée nationale ; Nicolas Mat, ingénieur et chercheur en écologie industrielle Ecole des Mines d'Alès ; Jean Viard, sociologue et économiste ; Laurent Neyer, directeur régional adjoint DREAL PACA

Ce qu'ils en ont dit :

La Marseillaise : " le SPPPI traque les risques et les nuisances depuis 40 ans"

Des participants : " Bravo !", "Continuez !", "C'était parfait"

Une participante " la conclusion avec les représentants de tous les collèges motivés et impliqués dans un esprit convivial, était le symbole fort de la journée et du renouveau du SPPPI PACA. "

Le forum intersppi le 24/10/12

Ce forum réunit tous les deux ans les animateurs de tous les SPPPI de France pour présenter leurs travaux et partager leurs expériences. Cette année c'était au tour du SPPPI PACA d'accueillir les 50 représentants venus de tout l'hexagone, parmi lesquelles Jérôme Goellner représentant du ministère, des représentants des différents SPPPI (SPIRAL, SPPPI Basse-Seine, SPPPI Strasbourg Kehl, SPI Vallée de Seine, SPPPI Côte d'Opale Flandres, S3PI Presqu'île d'Ambès, SPPPI Artois, SPPPI Hainault Douaisis cambrésis, SPPPY, ainsi que Delphine Favre (Amaris), Karine Grimault (ANRT), François Giannocaro (IRMA), Vincent Grammont (Ineris), Michel Sacher (Cyprès).

Plus d'information sur le site www.spppi-paca.org

bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 16:55 Page 6

Risque légionellose - Tours aéro réfrigérantes

Les légionnelles et la santé

> **Les légionnelles (Legionella) sont des bactéries naturellement présentes dans l'environnement. On les trouve également dans des réservoirs artificiels tels que :**

- Réseaux d'eau chaude : taille et vétusté des circuits d'eau, bras morts, température plus basse, chlore < 1 ppm, présence d'un biofilm (site de prolifération), certains matériaux tels que le fer, zinc, PVC.
- Systèmes de climatisation " humides " : caissons d'humidification, aérocondenseurs, tours aéro-réfrigérantes.
- Autres sources retrouvées : thermes, saunas, bains à remous, machines à glace, brumisateurs, fontaines, respirateurs, humidificateurs…

Elles vont proliférer à des températures entre 25°C et 50°C.

La Légionellose est un terme générique appliqué aux infections qu'elles génèrent :

- La forme non pulmonaire d'une durée de 2 à 5 jours est un syndrome pseudo-grippal, communément appelé fièvre de Pontiac. L'incubation va de quelques heures à 48 heures, et la guérison est spontanée. Les symptômes sont la fièvre, les frissons, les céphalées, la dégradation de l'état général et les douleurs musculaires. Aucun décès n'est associé à ce type d'infection.

- La légionellose pulmonaire ou pneumopathies aiguës ou encore maladie du légionnaire, a une durée d'incubation de 2 à 10 jours. Les symptômes sont la fièvre, la perte d'appétit, les céphalées, la dégradation générale et la léthargie mais aussi parfois des douleurs musculaires, diarrhées et confusion, toux et crachats contenant du sang. Non traitée, cette forme s'aggrave en général pendant la première semaine. Les complications les plus fréquentes de la légionellose sont l'insuffisance respiratoire, le choc, l'insuffisance rénale aiguë et la défaillance multiviscérale. La guérison nécessite un traitement antibiotique. Le taux de mortalité par légionellose est fonction de la gravité de la maladie, de l'adéquation du traitement antimicrobien initial, des conditions dans lesquelles Legionella a provoqué l'infection et des facteurs de l'hôte (la maladie est en général plus grave chez les immunodéprimés). Il se situe en général dans la fourchette de 10 à 15 % chez les personnes capables d'élaborer une réponse immunitaire.

La contamination se fait par les voies aériennes. L'infection résulte de l'inhalation de gouttelettes d'eau contaminées. La bactérie vit dans l'eau et colonise les réseaux de distribution d'eau chaude et froide entre 25 et 50°C (température optimale : 35°C). Il n'y a pas de transmission directe interhumaine.

La légionellose et l'industrie

Dans l'industrie, outre la production d'eau chaude sanitaire, les tours aéroréfrigérantes à voie humide, dans lesquelles l'eau à refroidir est en contact avec l'air ambiant sont susceptibles d'être infectées par Legionella.

L'eau chaude est pulvérisée en partie haute de la tour aéroréfrigérante et ruisselle sur le corps d'échange. L'air traverse le système de ruissellement et est rejeté dans l'atmosphère. Le refroidissement s'effectue principalement par évaporation de l'eau ; l'efficacité du système est liée à la conception et à l'entretien de la tour aéroréfrigérante ainsi qu'aux conditions atmosphériques (température et humidité).

L'air saturé de vapeur d'eau crée un nuage visible à la sortie des tours aéroréfrigérantes par voie humide. Ce nuage appelé "panache" est constitué :

- de vapeur d'eau : c'est la quantité d'eau évaporée pour assurer le refroidissement. Elle est fonction de la chaleur éliminée.
- de gouttes entraînées : fines particules d'eau issues du circuit de refroidissement entraînées dans l'atmosphère par la circulation de l'air dans la tour. Contrairement à l'eau évaporée, les gouttelettes entraînées sont susceptibles de véhiculer des bactéries.

Réglementation

La réglementation concernant les tours aéroréfrigérantes et le risque légionellose remonte à 2004 avec la création de la rubrique des installations classées n° 2921 et les arrêtés de prescriptions correspondants.

Les tours aéroréfrigérantes sont encadrées par 2 arrêtés du 13 décembre 2004. Les systèmes fermés sont soumis à déclaration quelle que soit leur puissance, et les autres types de systèmes sont soumis à déclaration en dessous de 2 000 kW et à autorisation au-delà des 2 000kW.

Le ministère de l'écologie a considéré opportun de prévoir un régime d'enregistrement et un régime de déclaration avec contrôle périodique dans la rubrique 2921 à la place des régimes existants. Ainsi un nouveau décret a été soumis au Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT) de janvier dernier et devrait prochainement être publié.

En découlent d'autres projets de textes :

- Un décret visant à exonérer de TGAP rubrique 2921 soumise à enregistrement
- Deux projets d'arrêtés modifiant les dispositions générales des arrêtés du 13 décembre 2004 applicables aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air afin de tenir compte du retour d'expérience sur l'applications des textes de 2004 et de l'évolution des connaissances sur la gestion du risque légionnelles.

Outils / guides

Un nouveau référentiel de contrôle pour gérer le risque légionnelle

Une circulaire de la ministre de la santé fournit, aux préfets et aux ARS, un référentiel d'inspection-contrôle de la gestion des risques liés aux légionnelles dans les installations d'eau des bâtiments.

Ce nouveau référentiel d'inspection-contrôle, présenté dans la circulaire du 30 janvier 2013, concerne essentiellement les établissements de santé, et recevant du public (ERP) (notamment les hôtels et résidences de tourisme et les campings) mais peut être utilisé par les installations classées.

Guides techniques

Il existe de nombreux guides disponibles sur le net, mais la plupart sont anciens. La parution des nouveaux textes réglementaires devrait entrainer une mise à jour de ses outils.

ALTEO Gardanne : à fond dans l'économie circulaire avec la Bauxaline®

> Depuis de nombreuses années l'usine d'alumine de Gardanne - désormais Alteo Gardanne - investit différents marchés avec ses résidus de bauxite sous leur forme déshydratée : la Bauxaline®. Rejoindre immédiatement l'Institut de l'Economie Circulaire initié par FM Lambert (député EELV), relevait donc de l'évidence. Avec des références de belle portée. Exemples appliqués du " tout se transforme ".

Issue d'un procédé industriel, la Bauxaline® est un matériau aux caractéristiques stables doté de propriétés chimiques et minérales qui lui ouvrent de multiples applications. Sa réutilisation comme matière première secondaire permet d'éviter le prélèvement de ressources naturelles de plus en plus précieuses.

Granulats d'argiles expansées : une réponse aux attentes pour les nouvelles technologies du bâtiment.

Technologie : la Bauxaline® est ajoutée à la matière première, l'argile, pour fabriquer des granulats d'argiles expansées. Ceux-ci constituent un matériau léger très apprécié dans le domaine du bâtiment, du génie civil et de la construction écologique.
Effets : des propriétés colorantes stables et une amélioration des caractéristiques chimiques et minérales du produit obtenu. L'apport en oxyde de fer contenu dans la Bauxaline® équilibre les éléments présents dans l'argile naturelle.
Avantages : c'est un constituant des matériaux de construction qui peut se substituer au gravier, en apportant des propriétés intéressantes : légèreté, isolation thermique et phonique…
Marchés : la Bauxaline® trouve ici un débouché dans un domaine innovant en pleine expansion dans toute l'Europe. Un contrat de plusieurs milliers de tonnes est actuellement en cours avec l'un des principaux fabricants du marché.

Confinement des Centres de Stockage de Déchets : une Bauxaline® multi usages

Technologie : la Bauxaline® compactée est très imperméable. Cette propriété est exploitée par les centres de stockage de déchets à différents stades : en flanc de casiers pour améliorer le captage du biogaz issu de la fermentation des matières organiques, en couverture finale pour éviter de contaminer l'eau de pluie au contact des déchets et en couverture de finition pour la végétalisation des sites en fin d'exploitation.
Effets : moins d'eau à traiter et amélioration du captage des biogaz. Ceux-ci sont canalisés vers le réseau de récupération installé sur le site puis valorisés et transformés en énergie (ou dans certains cas brûlés dans des torchères, évitant la formation de gaz nuisibles pour l'environnement et la santé).
Marchés : des dizaines de milliers de tonnes de Bauxaline® trouvent un débouché chaque année auprès de centres de stockage de déchets en Provence pour ces différentes applications. La réglementation oblige les installations de stockage de déchets à capter les biogaz, ce qui augmente les besoins en Bauxaline®,

Dépollution de résidus miniers acides : la solution Bauxaline®

Un processus de pollution en chaîne : les sulfures contenus dans d'anciens résidus miniers s'oxydent au contact de l'air ou sous l'action de bactéries. Une suite de réactions chimiques entraîne l'émission d'acide et de métaux dans l'environnement. Le sol relargue alors des métaux dans les eaux de ruissellement, qui contaminent à leur tour des cours d'eau en aval.
Technologie : la bauxaline® et ses dérivés ont la capacité de neutraliser ces eaux acides et de piéger les polluants métalliques.
Effets : des essais réalisés par Alteo Gardanne sur des prélèvements effectués sur un de ces sites miniers, St-Félix à St-Martin-de-Valgalgue, montrent un pH ramené à 7 et une diminution considérable des polluants métalliques (90% du Zinc, 98% du Cadmium, tout le plomb et le chrome).
Marchés : nombreux anciens site miniers en particulier au sud du Massif Central.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site environnement d'Alteo Gardanne :
www.alteo-environnement-gardanne.fr
Vous pouvez poser vos questions à l'adresse :
bauxaline@alteo-gardanne.com
Contact
Presse :
Henri.Thomas@Alteo-Alumina.com,
directeur du site Alteo Gardanne 04 42 65 23 35

bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 16:57 Page 8

AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

" SAUVONS L'EAU ", LE NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION 2013-2018

OBJECTIF PRINCIPAL SUR LE VOLET INDUSTRIEL : REDUIRE LES EMISSIONS DE MICROPOLLUANTS.

La pollution des milieux aquatiques par les micropolluants est à l'origine d'impacts environnementaux dont les effets peuvent être irréversibles pour les écosystèmes : disparition des espèces, contamination de la chaîne alimentaire... Les conséquences sanitaires peuvent également être importantes pour l'homme, c'est pourquoi la réduction des émissions de micropolluants est une priorité nationale. Des investigations sur leur origine et leur quantification sont menées depuis 2010, en particulier dans l'industrie, grâce à la campagne nationale "3RSDE" (Recherche Réduction des Rejets de Substances Dangereuses pour l'Eau).

SAUVONS L'EAU !

Dans la continuité du 9ème programme et de cette campagne nationale, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient prioritairement les actions de réduction des micropolluants.

Ces actions doivent désormais émerger et des résultats tangibles sont attendus. Une part conséquente des 160 M- dédiés sur 2013-2018 au volet industriel sera consacrée aux projets les plus ambitieux, ou à enjeu fort dans ce domaine.

La réduction des émissions de ces polluants particuliers passe aussi bien par le traitement des sources ponctuelles identifiées, notamment dans les conclusions de l'action nationale RSDE, que par la réduction des pollutions dispersées, notamment celles des PME raccordées à des stations d'épuration urbaines. A ce titre, et forte des 40 opérations collectives signées avec des collectivités et des entreprises des territoires prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau souhaite accompagner le développement et le déploiement de ces opérations. Celles-ci font l'objet d'une contractualisation et peuvent se déployer sur le territoire d'une agglomération, sur un bassin versant ou sur un secteur d'activité.

Des actions diverses sur ces micropolluants peuvent faire l'objet d'une aide financière :

- traitement de la pollution, et notamment réduction à la source
- équipements de collecte et de stockage pour la gestion des déchets dangereux pour l'eau
- pollution pluviale : réduction à la source (couverture de certaines zones, séparation de réseau). Le traitement du pluvial avant rejet pourra être aidé au cas par cas dans le cadre d'un appel à projets
- dispositif d'autosurveillance des substances dangereuses
- études et investissements présentant un caractère innovant (développement de nouvelles technologies, opération de démonstration sur site)

Pour faire émerger ces actions, l'agence de l'eau peut accorder une subvention jusqu'à 50% en leur faveur. Ce taux est majoré de 10% pour les moyennes entreprises et de 20% pour les petites entreprises.

Des aides sont également prévues pour l'animation par les porteurs des opérations collectives (financement de postes et de matériels), sous la forme d'une subvention jusqu'à 50% (plafonnée).

A noter également l'ouverture d'un appel à projets sur la période du 1er avril 2013 au 31 décembre 2015 pour accompagner la substitution des machines à perchloréthylène dans les pressings.

DES INTERVENTIONS PLUS HABITUELLES, MAIS PRIORISEES...

Basé sur un état détaillé de chaque masse d'eau du bassin RMC, le SDAGE ou Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux prévoit des actions précises (le Programme de Mesures) afin d'atteindre le bon état des milieux aquatiques

demandé par la Directive Cadre Européenne. C'est pourquoi les aides de l'agence sont orientées sur les enjeux locaux, sur lesquels il faut absolument agir pour améliorer l'état de santé des cours d'eau et des nappes phréatiques. Il s'agit là d'une priorisation territorialisée, recherchant une efficacité optimale pour les milieux aquatiques.

Ainsi les investissements dans les entreprises pour réduire les **pollutions classiques** (DCO, matières en suspension, phosphore …) **seront aidés de manière ciblée**, au regard des enjeux pour le milieu ou pour le système d'assainissement urbain (en cas d'impact avéré de l'industriel raccordé par exemple). Le taux d'aide, sous forme de subvention (*), est jusqu'à 50% pour les études et 30% pour les travaux.

Concernant **la prévention des pollutions accidentelles**, le soutien de l'agence vise désormais à améliorer la situation uniquement là où les ressources en eau potable peuvent être affectées (zonage). Le taux d'aide, sous forme de subvention (*), est jusqu'à 50% pour les études et 30% pour les travaux.

De la même manière, l'agence aide les industriels qui investissent **pour économiser l'eau sur les territoires déficitaires** en eau grâce à une subvention jusqu'à un taux de 50% (*). Hors territoires déficitaires ces interventions vont faire l'objet d'une aide via un appel à projets.

Conditions d'éligibilité

Plus globalement, les conditions générales d'aide restent dans la lignée du précédent programme d'action, ainsi ne sont pas aidés les projets :

- qui répondent à une mise en demeure du préfet
- qui concernent le strict respect des valeurs limites d'émissions européennes
- dont la rentabilité est assurée sur moins de 5 ans
- touchant les pollutions nouvelles
- relevant de l'entretien courant ou de la rénovation à l'identique des ouvrages
- les études ou procédures directement liées au régime d'autorisation ou de déclaration fixées par la loi sur l'eau ou les ICPE.

Les grandes entreprises doivent également justifier du caractère incitatif de l'aide (projet avec des objectifs plus ambitieux que s'il n'y avait pas d'aide, projet devançant les dates limites imposées par la réglementation, apport financier déterminant pour la réalisation du projet…).

Néanmoins, l'instruction peut être désormais simplifiée pour les projets dont l'aide de l'agence est inférieure à 60 000 -.
Les opérations dont le montant est inférieur à 3 000 - TTC ne sont pas éligibles.

(*) Les taux présentés ci-dessus sont tous majorés de 10% pour les moyennes entreprises et 20% pour les petites entreprises.

Les contacts agence pour l'industrie en PACA

• Grosses plateformes industrielles

Siège de l'agence à Lyon

Emmanuelle VIALLE : 04 72 71 28 35
emmanuelle.vialle@eaurmc.fr

Daniel PEYRE: 04 72 71 28 29
daniel.peyre@eaurmc.fr

• Autre industrie

Délégation de Marseille

Dép 13, 83, 06
Fatiha EL MESAOUDI : 04 26 22 30 22
fatiha.elmesaoudi@eaurmc.fr

Dép 04, 05, 84
Sandie GUILLERMIN : 04 26 22 30 86
sandie.guillermin@eaurmc.fr

Vous pouvez télécharger la plaquette d'aide " Activités économiques " de l'agence à l'adresse suivante :
http://www.eaurmc.fr/espace-dinformation/brochures-dinformation/programme-dintervention-et-sdage/aides.html

POUR UNE RESTITUTION REGIONALE DE LA SURVEILLANCE INITIALE RSDE

Environnement-Industrie projette, en partenariat avec l'Agence de l'Eau RM&C, de construire et présenter lors d'une réunion d'information une synthèse des résultats de surveillance initiale RSDE de PACA.

Ce travail se base sur :

• **Les données de surveillance initiale :**
recueillies via l'outil PRISME, mis en place par l'Agence de l'Eau RM&C. Il compile l'ensemble des données saisies dans le portail INERIS par les industriels et les utilise pour calculer des flux d'émissions de substances ;

• **Les données relatives aux suites données à la surveillance initiale en PACA :**
recueillies grâce aux réponses des industriels à un questionnaire transmis par Environnement-Industrie

La campagne RSDE représente une opération lourde tant en termes financiers que d'investissements technique et intellectuel, il semble nécessaire d'en faire un rendu.

Cette restitution sera organisée par Environnement-Industrie mi 2013, à Marseille ou à proximité.

Chloé MENARD – Environnement-Industrie

RÉUNION D'INFORMATION

ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE

CCI PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE & CORSE :
LES AIDES ET REDEVANCES A L'INDUSTRIE // 2013 • 2018

PROGRAMME

Présentation du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau RM&C, qui fixe pour une durée de 6 ans le cadre de sa mission : priorités d'actions, montants financiers alloués, conditions d'intervention, taux de redevances...

LES AIDES DE L'AE RM&C • Agence de l'Eau RM&C
LES REDEVANCES DE L'AE RM&C • Agence de l'Eau RM&C

PUBLIC CONVIE

Exploitants, directeurs, responsables environnement des ICPE de PACA, de la PME à la grande industrie

RÉUNION GRATUITE • INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Inscription en ligne sur www.environnement-industrie.com

RENSEIGNEMENTS

Association Environnement-Industrie
T 04 91 14 30 61 • F 04 91 56 01 91 • M chloe.menard@environnement-industrie.com

11 avril 2013
27 mai 2013

NICE • Aéroport Nice Cote d'Azur
AIX EN PROVENCE • Technopole de l'Arbois

Agenda

19 octobre 2012 - Marseille

Réunion d'information " Communication et gestion de crise "
(Gratuite et Réservée à nos adhérents/ inscription obligatoire)
TRIADIS, membre associé d'Environnement-Industrie, a traité le sujet et permis aux 9 industriels présents de mesurer l'importance de la gestion de la communication interne et externe en période de crise.

29 Novembre 2012 - Marseille

Formation Directive IED
(Formation payante - tarif préférentiel pour les adhérents d'EI /inscription obligatoire)
23 industriels de la région ont suivi cette session dispensée par INERIS Formation. Elle avait pour but de permettre aux participants de comprendre les principes fondamentaux de la directive IED et leur conséquence au niveau français, de saisir le nouveau rôle des BREF et MTD et d'identifier et savoir retrouver rapidement les informations clefs au sein d'un BREF.

5 décembre 2012 - Marseille

Conseil d'Administration de l'association
Les membres du conseil d'administration se sont réunis afin de faire un premier bilan de 2012 et de valider le plan d'actions 2013.

25 janvier 2013 - Marseille

Formation GEREP
(Formation payante - tarif préférentiel pour les adhérents d'EI/ inscription obligatoire)
Depuis plusieurs années déjà, Environnement-Industrie propose aux industriels de la région PACA une formation GEREP, délocalisée, animée par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique). La session de cette année prenait en compte les évolutions liées aux déchets et à la campagne RSDE. 14 industriels étaient présents et ont pu échanger avec le formateur tout au long de la journée sur les points de blocages qu'ils rencontraient.

14 mars 2013 - Marseille

Formation Gestion des effluents
(Formation payante - tarif préférentiel pour les adhérents d'EI/ inscription obligatoire)
Cette session, dispensée par Oreau, a permis aux 10 industriels présents de connaître et maîtriser les aspects techniques et réglementaires relatifs à la gestion des effluents industriels raccordés à un réseau d'assainissement d'une collectivité, de maitriser et réduire les rejets RSDE et de répondre à leurs besoins.

11 avril 2013 - Martigues

Réunion d'échanges CANAFB : groupement des exploitants de canalisations de transport de matière dangereuse de la région
(Gratuite et Réservée aux exploitants membres du groupement)

11 avril 2013 - Nice Ou 27 mai 2013 - Aix en Provence

Réunion 2013 o 2018 / Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse : Les aides et redevances à l'industrie (programme d'action " sauvons l'eau ") en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale PACA
(Réunion gratuite et ouverte aux industriels de la région / inscription obligatoire)

18 avril 2013 - Marseille

Groupe de travail Plan de Modernisation des Installations Industrielles de l'UIC PACA
(GT gratuit réservé aux adhérents de l'UIC et ouvert aux adhérent d'Environnement-Industrie)

30 avril 2013 - Martigues

Formation Réglementation DT / DICT
(Formation payante - tarif préférentiel pour les adhérents d'EI/ inscription obligatoire)

Juin 2013 - Lieu à définir

Assemblée Générale d'Environnement-Industrie
(Ouverte à tous les adhérents d'Environnement-Industrie)

Nouveaux adhérents

Les sociétés COMURHEX, du groupe AREVA, spécialisée dans le retraitement des matières nucléaires et International Flavors and Fragrances (IFF) dans la parfumerie et les cosmétiques, ont adhéré en ce début d'année 2013.

Déménagement de l'association

Depuis le 15 janvier 2013, l'association a intégré les locaux de l'URIP PACA (Union Régionale des Industries de Procédés). Vous pourrez dorénavant nous contacter :
Par courrier : Immeuble C.M.C.I - 2, rue Henri BARBUSSE
13241 Marseille cedex 01
Par téléphone : 04 91 14 30 60 / 04 91 14 30 61
Par Fax : 04 91 56 01 91

Départ de Marc VALENTIN

Avec ce déménagement et la restructuration du fonctionnement de l'association, Marc VALENTIN, secrétaire général, a repris à temps pleins ses fonctions de chargé de projets Développement Durable à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et quitté Environnement-Industrie en ce début d'année. Nous lui souhaitons une bonne continuation et le remercions grandement pour toutes ses années consacrées aux ICPE de notre région.

Sur un plan plus personnel, nous souhaitons la bienvenue à Paul, son petit garçon, qui a vu le jour le 5 janvier 2013.

bulletin-avril-2013.qxd 18/04/2013 17:02 Page 12

Bulletin d'inscription et d'adhésion

Etablissement : . . . . . .
Activité(s) principale(s) : . . . . . .
Code NAF : . . . . . Siret : . . . . . .
Adresse: . . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .
Tél. : . . . . . Fax : . . . . . .
Site internet : . . . . . .

Directeur de l'établissement : . . . . . .
Tél. : . . . . . Fax : . . . . . .
E-mail : . . . . . .

Responsable environnement : . . . . . .
Tél. : . . . . . Fax : . . . . . .
E-mail : . . . . . .

Responsable sécurité : . . . . . .
Tél. : . . . . . Fax : . . . . . .
E-mail: . . . . . .

Vous êtes une ICPE de PACA : Adhérez à l'association :

☐ Adhère et joint un chèque de 179.40 € TTC pour la première année de cotisation
(Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée sur la base commune aux adhérents)

Vous êtes une Eco Entreprise : Devenez membre Associé :

☐ S'inscrit et joint un chèque de 239.20 TTC en règlement de sa cotisation annuelle

* Chèque à établir à l'ordre de l'association Environnement-Industrie

Nom et fonction du répondant :
. . . . . .

Date : . . . . . .
Signature : . . . . . .

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à Environnement-Industrie
Immeuble C.M.C.I - 2, rue Henri BARBUSSE, 13241 Marseille cedex 01
contact@environnement-industrie.com

Pour tout renseignement complémentaire contactez-nous ou consultez notre site internet : www.environnement-industrie.com

F2e

Ingénierie Environnementale
Maîtrise des Risques Industriels

L'environnement et la sécurité, support de votre développement

www.f2e34.fr

Industries, Carrières, Sites et Sols pollués, Dossier Loi sur l'Eau, Urbanisme

- ✔ **Dossiers ICPE** : autorisation, enregistrement, déclaration, cessation d'activité, bilan de fonctionnement
- ✔ Etudes techniques : **incendie**, **foudre (ARF/ET), AT.Ex, acoustique**
- ✔ **Sites et sols pollués :** diagnostic approfondi, Schéma Conceptuel, Interprétation de l'Etat des Milieux, plan de gestion
- ✔ **Système de Management de l'Environnement** : accompagnement, audits
- ✔ **Bilan carbone** selon le référentiel ADEME
- ✔ **Formations** : prestations personnalisées

Qualifoudre INERIS N° 1023109375070
BILAN CARBONE®

F2E, société Française d'Engineering et d'Environnement
Le Symbiose – 75, allée Wilhelm Roentgen – 34965 – Montpellier Cedex 2 – Tél : 04 67 64 74 74 – Fax : 04 67 22 04 26 – f2e@wanadoo.fr